

INONDATIONS DU CIMETIÈRE DE RENNES-LES-BAINS

Si la plus connue des inondations du cimetière de Rennes-les-Bains est celle survenue en 1891, elle fut précédée et suivie par d'autres.

L'inondation du 29 octobre 1879

Elle détruisit intégralement les murs du cimetière. Afin que les animaux ne puissent y pénétrer, la municipalité se trouva dans l'obligation de faire procéder rapidement aux réparations les plus urgentes. Les travaux étant estimés à la somme de 1500 francs, dans sa délibération du 16 novembre, *« le Conseil municipal, tout en exprimant le désir de les faire immédiatement exécuter, déclare qu'il est totalement impossible à la commune de créer ces ressources ... et est d'avis de demander à l'Autorité Supérieure un secours aussi élevé que possible sur les fonds du département pour aider la commune à entreprendre les travaux »*.

Le 14 décembre suivant, le président de la Fabrique demande au Conseil municipal *« de voter les fonds nécessaires afin de reconstruire les murs de clôture du cimetière et du jardin du presbytère détruits entièrement »*. Le maire promet de débloquer la somme de 200 francs et de réitérer sa demande de secours au Ministre des Cultes.

Dans sa séance de juillet 1880, le maire fait le point de la situation : le 20 mars 1880, la commission départementale a accordé la somme de 100 francs, la Fabrique également ; ... *avec toutes ces sommes réunies, il serait très urgent de demander à l'Autorité Supérieure l'autorisation de commencer les travaux dont s'agit jusqu'à ce qu'on pût ensuite plus tard terminer les travaux, soit au moyen d'un secours qui a été demandé à son Excellence Monsieur le Ministre des Cultes, soit à défaut du secours précité, au moyen du produit des concessions de terrain dans le cimetière qui doivent être faites à des particuliers notamment aux membres de la famille de Fleury, propriétaires des établissements thermaux »*.

Le 25 septembre 1881, il manque toujours la somme de 740,81 francs pour la reconstruction des murs de clôture du cimetière. Le Conseil municipal s'impose alors extraordinairement sur l'exercice 1882 la somme de 440,81 francs et demande à l'Autorité Supérieure le complément de 300 francs.

Le 15 janvier 1882, ayant obtenu une situation favorable sur le plan des aides accordées, la municipalité décide qu'il y a lieu actuellement, *vu le peu d'importance des travaux et vu les moellons et pierres qui existent provenant des anciens murs écroulés, de demander à ce qu'ils soient exécutés*.

L'inondation du 25 octobre 1891

C'est ainsi que le Maire de Rennes-les-Bains décrit quelques jours plus tard la situation après le débordement de la rivière la Sals : *« L'inondation a porté des dommages considérables à plusieurs immeubles : un pont, le cimetière et tout son mur d'enceinte ont été détruits, l'église et le presbytère ont subi de graves dégâts. La mise en état de ces diverses propriétés nécessite une dépense de 25000 francs pour le moins »*¹. Le 29 octobre, dans l'urgence, le Maire fait voter la somme de 600 francs répartie équitablement entre les

¹ Dans sa Notice sur les inondations du 25 octobre 1891 (Imp. Pierre Polère 1892), le rapporteur, M. Rousseau, écrit : *« Les villages des Bains-de-Rennes et de Couiza, on été les plus éprouvés. La route départementale qui longe la Sals a été détruite sur une partie de sa longueur par ce torrent qui, en sapant la base des talus et des murs de soutènement, les a fait culbuter et en a entraîné les matériaux ; ailleurs elle a été couverte de déjections boueuses provenant des ravins situés en amont. Aux Bains de la Reine, la passerelle conduisant au Bain Fort a été emportée et cet établissement de bains a été lui-même partiellement démoli. Les maisons situées au bas de la place, près du vieux pont, ont toutes été envahies par la boue qui a détruit les mobiliers et les provisions de ménage, et quelques-unes de ces maisons se sont écroulées »*.

nécessiteux, la réparation des rues et leur éclairage. Quelques pères de famille sont venus le solliciter pour qu'il emploie tous les moyens en son pouvoir à faire rentrer dans leurs foyers leurs enfants qui sont sous les drapeaux : *« Les désastres irréparables causés par l'inondation ont porté la désolation et la ruine dans bon nombre de familles, où la présence de jeunes gens vigoureux serait un précieux concours. Le Maire vivement touché de ces infortunes a mis ses efforts à consoler ces malheureux et a donné l'espoir que l'administration militaire ne resterait pas sourde à leurs supplications »*. Devant l'étendue des dégâts, le Conseil municipal sollicite également auprès du Préfet, la visite en urgence de l'architecte départemental pour apprécier l'étendue de la catastrophe en connaissance de cause. On peut encore voir à l'entrée de l'église une marque gravée indiquant la hauteur de l'eau.

Le 3 avril 1892, le Maire dresse un nouveau point sur ce désastre : *« La commune a été terriblement éprouvée lors de l'inondation du 25 8bre 1891 ; elle a eu ses chemins emportés, 2 ponts complètement détruits, murs du cimetière également enlevés par la fureur des eaux², le presbytère très dégradé, nonobstant la perte d'un grand nombre de maisons et de propriétés non bâties appartenant aux habitants de la commune »*. Le devis pour la reconstruction des murs de clôture du cimetière s'élève à 1100 francs, celui pour les réparations au presbytère à 500 francs. Concernant le cimetière, il est encore précisé : *« Vu la saison balnéaire qui approche, comme le cimetière, dont les tombes sont renversées, est exposé à la vue du public, le Conseil municipal est d'avis que ces travaux soient exécutés dans le plus bref délai possible, c'est-à-dire avant l'ouverture de la saison thermale »*.

La 26 mai 1892, la municipalité souhaite faire savoir aux curistes par voie d'affichage ou d'annonce dans les journaux que la station thermale est prête désormais à les accueillir durant la saison estivale : *« Vous avez tous été témoins Messieurs de la terrible catastrophe qui est survenue dans la commune dans la nuit du 24 au 25 8bre 1891 et dont la nouvelle s'est rapidement propagée dans toute la région ; comme la majeure partie de nos maisons ont été détruites ainsi que les établissements thermaux, il serait sage et utile de faire connaître soit au moyen d'affiches, soit dans les journaux de la région que les désastres dont s'agit ont été complètement réparés et que les baigneurs, surtout les habitués de la station, peuvent revenir sans crainte au milieu de nous et qu'ils trouveront toujours, comme par le passé, tout le confortable ; en un mot tout ce qui concerne le bien-être matériel »*. Cette campagne d'affichage est aussi l'occasion pour le Conseil municipal d'annoncer la création d'une seconde foire qui se déroulera au mois de juillet de chaque année.

En juin 1892, un secours de 200 francs est mis à la disposition de la commune par le Préfet pour des travaux au presbytère et au cimetière auquel la commune vote un crédit supplémentaire de 400 francs pour commencer ces travaux.

L'inondation du 12 octobre 1907

Ce jour-là, une fois de plus, outre l'abreuvoir situé le long de la rue des Thermes qui est emporté, l'inondation de la rivière écroule le mur du cimetière. Le coût de ces nouvelles réparations se montera à 450 francs pour l'abreuvoir et à 750 francs pour le mur. Les secours pour ces derniers travaux seront approuvés par le Préfet le 28 août 1908 tandis que les fonds votés pour la réfection de l'abreuvoir seront alloués aux travaux du cimetière confiés au sieur Charles Pélissier. En mai 1910, la commune décide une nouvelle réparation du mur du cimetière³.

² C'est lors de cette inondation que plusieurs pierres tombales du cimetière furent enlevées par les eaux. Certaines ne furent jamais retrouvées et il fut nécessaire par la suite d'en recomposer d'autres. Ce fut le cas notamment des tombes de la famille de Fleury.

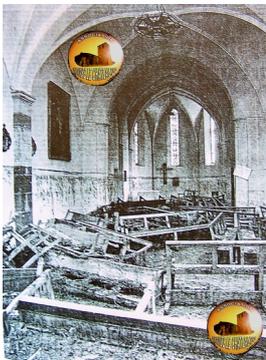
³ Au début de novembre 1911, un cyclone passe sur les communes de Serres et de Rennes-les-Bains occasionnant de considérables dégâts : *« Le pays se trouve complètement dévasté ; les ouvriers cultivateurs des deux communes se trouvant sans ressources, il serait utile d'avancer si possible l'adjudication du chemin de Serres à Peyroles, pour donner du travail aux ouvriers cultivateurs et autres, ce qui assurerait le pain pour cet hiver »*.

L'inondation du 6 au 7 septembre 1920

Une fois encore, les murs formant clôture du cimetière sont complètement détruits par un débordement de la Sals. Il en coûtera à la commune 600 francs de réparation.

L'inondation du 26 septembre 1992

C'est la plus récente et l'une des plus graves que connut la station thermale : « *Le niveau de la Sals, avant de se jeter dans l'Aude, ne dépasse pas, d'ordinaire, 50 centimètres de hauteur. Samedi, en début d'après-midi, quelques minutes avant le passage de l'orage, elle était toujours un petit cours d'eau sympathique. Vers 17 heures, la Sals était devenue un fleuve de plus de 8 mètres de haut. Un fleuve en colère, traversant maisons, hangars, restaurants, campings et provoquant la panique des 200 habitants de la localité. Une femme de soixante-cinq ans est morte dans l'écroulement de sa maison, le corps d'une autre fut retrouvé aux abords de la Sals, à 8,5 kilomètres en aval, près de Couiza* »⁴. La presse locale parlera également de cette catastrophe : « *À Rennes-les-Bains, malgré le soleil revenu sur la petite station thermale, la vision tourne au cauchemar. Dans ce village encaissé dans la vallée de la Sals, rien ou presque ne semble avoir été épargné : le bitume des routes boursoufflé et éclaté, le pont romain et deux passerelles qui reliaient les deux rives de la commune emportés avec une telle violence que l'on devine à peine les ancrages, la centrale des eaux hors d'usage, de même que la salle polyvalente. Les intérieurs de tous les rez-de-chaussée des maisons surplombant la rivière et situées derrière la mairie ont été entièrement détruits. On a peine à croire qu'ils ont pu abriter des logements. Du sol au plafond, plus rien n'est récupérable. Mais la scène peut-être la plus insoutenable à Rennes-les-Bains est incontestablement celle qu'offre son petit cimetière : coincé entre la rivière et l'église, il a été comme balayé par un cyclone. Sur la cinquantaine de tombes, quasiment aucune n'a été épargnée : pierres tombales dispersées, caveaux éventrés. Dans l'église, l'eau est montée jusqu'à près de deux mètres* »⁵.



Envoyer vos commentaires à : patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr
ou directement sur la news

⁴ Extrait d'un article du journal *L'Humanité* de septembre 1992

⁵ Extrait d'un article de *La Dépêche du Midi* de septembre 1992